Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 67 (1959)
Heft: 2

Artikel: Notes hydrographiques sur la région d'Yverdon au XIIIe siècle
Autor: Kasser, George
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-658426

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notes hydrographiques sur la région d'Yverdon au XIIIe siècle

Peu de régions de Suisse ont été autant modifiées par la main de l'homme que cette plaine d'alluvions gagnée sur le lac post-glaciaire par les apports de l'Orbe, du Talent, du Buron et d'autres cours d'eau de moindre importance. Antérieurement aux travaux de la seconde moitié du XIXe siècle qui ont à la fois abaissé le niveau du lac de Neuchâtel et canalisé tous les cours d'eau de cette plaine, il y a eu une foule de modifications à l'état naturel, qui en bonne partie nous resteront toujours inconnues.

Le but de cette étude est de décrire dans la mesure du possible la situation de cette plaine au XIIIe siècle, au moment où l'Yverdon médiéval, pâle successeur de l'*Eburodunum* romain, a quitté son emplacement primitif pour s'installer près du lac. Peut-être arriverons-nous par ce moyen à un peu mieux connaître les conditions et les causes de ce déplacement.

Le lac de Neuchâtel

Outre les fluctuations saisonnières, hautes eaux au moment de la fonte des neiges du Jura, basses eaux en automne et en hiver, variations qui atteignent un mètre, ou même plus en cas de circonstances exceptionnelles, le lac de Neuchâtel a connu des changements de niveaux importants au cours des millénaires [1]. On estime ce niveau à environ 437 m. à la fin du néolithique, puis baisse marquée à l'époque du bronze (env. 427 m.), hausse au début de l'époque de la Tène (env. 434 m.), baisse à l'époque romaine (env. 431 m.), suivie d'une nouvelle hausse au début du moyen âge (env. 434 m.) ; baisse à l'époque burgonde par suite de travaux de correction au confluent de l'Aar et de la Thièle en aval du lac de Bienne (env. 431 m.) puis l'écoulement du lac de Bienne s'ensablant peu à peu, lente hausse jusqu'en

---

[1] ANTENEN, *Geologie des Seelandes*. Bienne, 1946. Aussi JAYET, *Note sur la Plaine de l'Orbe*. (Bulletin de la Soc. vaud. des Sciences naturelles, 1862.)

1860, où le lac atteint un niveau moyen de 432 m. abaissé à 429,4 m. par la correction des eaux du Jura.

Ces variations de niveau ont laissé des traces dans la zone de dunes qui marque la région d'Yverdon. Formées par l'action combinée des alluvions et de la bise, ces dunes ont séparé le lac d'une lagune marécageuse qui sera comblée au cours des siècles par la végétation transformée en tourbe.

Au moins quatre de ces dunes sont nettement visibles, rappelant chacune une époque de hautes eaux du lac. Celle le plus en amont, à quelque 600 m. du château choisi comme repère, est mentionnée sous le nom d'« ancienne chaussée » sur la carte de Bertrand de Plancemont (1759). C'est le *Vuadum* de la grosse Chalvin (1403) [1], s'étendant au nord comme au sud de la chaussée de Treycovagnes, la Vuaz de l'Issuaz (extrait annoté de la grosse Darbonnier, 1572) [2], la charrière du Curtil-Maillet (annotation de la même grosse) ; actuellement, rue de la Paix et rue de Montagny. Le nom de *Vuadum* laisse supposer que cet ancien chemin devait correspondre à un gué ; en effet en le prolongeant en direction de la Vieille Thièle, dont nous parlerons plus bas, nous arrivons à la région des Isles, où la Thièle divisée en deux bras devait être plus facilement guéable.

La seconde dune, environ 150 mètres en aval de la première, est moins marquée. Le promeneur, qui suivrait le sentier de la rive gauche de la Thièle actuelle remarquerait facilement ces deux premières dunes.

La troisième dune, à quelque 300 mètres du château, c'est celle habitée à l'époque helvète, romaine et au haut moyen âge. Elle a probablement été formée aux hautes eaux du début de l'époque de la Tène.

La quatrième dune, occupée par la ville actuelle, date probablement des hautes eaux de l'époque post-romaine. Son arête se remarque encore au milieu de la rue du Pré et de la ruelle reliant les rues du Lac et du Milieu.

Où devait se trouver la rive du lac en 1260, alors que commençait la construction du château ? Comme indices, nous avons la

---

[1] A.C.V., Grosse Chalvin de 1403 et Minute de celle-ci, folios XXXVI, XLV, LXX verso, CXXXIII.

[2] Extrait annoté de la grosse Darbonnier (grosse de 1572, les notes d'environ 1616) jadis aux Archives d'Yverdon, actuellement aux Archives cantonales vaudoises.

structure de la rue du Lac, qui semble épouser la courbure d'un lac assez proche ; le fait aussi que dans la grosse Chalvin les propriétés de la rue du Lac, côté nord, indiquent toutes le lac comme limite côté bise. Enfin au début du XVe siècle, on élève de nouveaux remparts de ce côté à quelque 25 mètres des précédents pour utiliser le terrain gagné sur le lac au cours d'un siècle et demi. On peut admettre avec assez de probabilité la rive du lac en 1260 entre le premier rempart et celui du XVe siècle.

Le cours naturel de la Thièle ou Vieille Thièle

Dès la fin du XIIIe jusqu'au XIXe siècle, la Thièle se divisait en trois bras à l'endroit nommé le Saut. Nous parlerons tout d'abord du bras oriental, nommé Thièle, tout court, au XIIIe siècle et qui deviendra la Vieille Thièle, quand auront été creusés les deux autres bras.

Suivons dès le Saut son cours sinueux, dont il reste des traces sous forme d'étangs en voie d'assèchement. Après avoir décrit deux méandres, elle arrive au lieu dit « Les Isles », ce qui laisse supposer qu'elle s'y divisait en deux bras, dont l'un devait border à l'ouest le rempart occidental du castrum romain, car une légère courbure de ce dernier semble indiquer qu'il s'appuyait à un cours d'eau.

Plus en aval, à 30 mètres en-dessus du château, la Thièle se divisait en deux bras. Celui de gauche, supprimé au début du XVIIe siècle, mais qui a donné sa forme à la « ville neuve », entourait cette dernière en un long méandre, pour aboutir au lac dans la région du pont de Gleyres actuel ; l'autre, longeant la façade orientale du château, se dirigeait directement vers le lac. Lequel de ces bras était le bras naturel ? Les comptes de Mainier de 1261 [1] peuvent nous éclairer sur ce point d'après les noms qu'il donne aux tours du château en construction. Une seule, celle du sud-ouest, se trouve en bordure du bras gauche et sinueux de la Thièle ; deux autres, les deux de l'est, sont bordées par le bras oriental de la rivière. Or c'est la première qui porte le nom de « tour de la Thièle », ce qui aurait prêté à confusion, si les deux autres s'étaient trouvées au bord d'un cours d'eau portant ce nom.

---

[1] CHIAUDANO, *La Finanza Sabauda nel secolo XIII*. Tome I, page 59.

Le bras occidental était donc le bras naturel. A l'appui de cette conclusion, nous rappellerons qu'un cours d'eau naturel est en général sinueux, tandis que ceux creusés de main d'homme sont rectilignes.

Il semble donc que la « ville neuve » a été construite dans une position naturellement forte ; la Thièle, dans son dernier méandre, découpait une sorte de presqu'île, longue de 300 mètres, d'une largeur maximale de 200 mètres, mais se rétrécissant à 100 mètres vers son entrée du côté de l'est. Il suffisait de fermer cette entrée pour rendre la ville imprenable selon les données stratégiques du XIIIe siècle. C'est ce qu'a fait Pierre II de Savoie en faisant construire le château d'Yverdon ; les travaux ont commencé en 1260 ; et les textes du 26 avril 1260 disent que Pierre de Savoie a fermé le lieu d'Yverdon.

Quant à l'autre bras de la rivière, on peut admettre qu'il est contemporain du château et qu'il a été creusé pour protéger cette forteresse du côté de la Plaine. L'une des tours, celle du nord-est, porte le nom de « tour du Pont ».

Le bras central ou Thièle des Moulins

Il est déjà question de moulins à Yverdon dans l'acte de rachat par Pierre de Savoie des droits d'Amédée de Montfaucon (12 avril 1260) [1] ; ces moulins étaient probablement destinés à l'alimentation des vassaux que le seigneur d'Orbe possédait à Yverdon.

Ce sont probablement les mêmes qui sont cités dans les comptes de Mainier de 1261 [2], dont voici un extrait en traduction :

« Pour deux fossés et chaussées dès le bief des Moulins jusqu'à *la* Thièle [3] pour le passage des bateaux, avec deux portes pour retenir l'eau dans le but de remplir ces fossés, afin que les bateaux puissent passer... » ... « en tâche 15 livres. »

Nous en concluons qu'en 1261, il y avait des moulins à Yverdon, que de ces moulins, deux fossés se dirigeaient vers la

---

[1] R. DÉGLON, *Yverdon au moyen âge*, page 19.

[2] Voir note 1, p. 78.

[3] Et non aux deux Thièles, comme l'écrit M. R. DÉGLON (*op. cit.*, p. 28). A cette époque, il ne devait pas encore y avoir deux Thièles, mais seulement le bras naturel et le bief des Moulins.

Thièle, formant une sorte d'île triangulaire, qu'à côté de ces fossés, il y avait encore deux chaussées.

Si nous parvenons à retrouver cette île triangulaire dans les grosses ultérieures, cela nous permettra de fixer l'emplacement de ces anciens moulins.

Or nous lisons dans la grosse Chalvin [1], dans la reconnaissance de Pierre de Baulmes :

« Derrière la maison sus-mentionnée, au delà de l'eau de la Thièle, une pièce de jardin et de verger sise au lieu-dit *en l'Ile*, jouxte le curtil qui fut de Mermet Renevier et que possède actuellement Henri Renevier d'orient, le cours de la Thièle de bise et le cours de l'eau des Moulins d'occident. »

Trois voisins seulement sont indiqués, ce qui laisse supposer une pièce triangulaire. La base s'appuie à la Thièle derrière la maison de Pierre de Baulmes dont nous connaissons exactement l'emplacement, à l'ouest le fossé des Moulins, tel que nous le connaissons par des plans dès le XVIIe siècle et qui n'a définitivement disparu qu'en 1950. A l'est aucun cours d'eau n'est mentionné ; mais le terme *en l'Ile* prouve qu'antérieurement à 1403, un fossé devait séparer les propriétés de Baulmes et Renevier. Cette dernière n'est plus indiquée *en l'Ile*, donc les limites de l'île et du jardin de Baulmes doivent être identiques.

Si, ce qui est extrêmement probable, le fossé disparu se séparait de l'autre vers les Moulins, nous avons exactement la même disposition que celle décrite par les comptes de Mainier. Les Moulins de 1261 étaient donc au même emplacement que ceux de 1403, que ceux des plans du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le fossé occidental de Mainier, c'est le fossé des Moulins des mêmes plans ; et la chaussée, c'est la route conduisant de la porte occidentale à ces moulins, route qui dès 1297 [2] deviendra le faubourg des Moulins. Quant à l'autre fossé disparu, ainsi que la chaussée qui l'accompagnait, ils devaient se diriger vers la poterne sud de la ville, celle qui a donné de nos jours la rue Roger de Guimps.

Si ce fossé semble avoir disparu de bonne heure, le nom d'Ile s'est maintenu en tout cas jusqu'au XVIe siècle ; c'est l'île des Colombier-Vullierens mentionnée dans les comptes de la ville

---

[1] A.C.V., Grosse Chalvin, folio CXIII v. traduction.
[2] Arch. de Turin, Comptes de la châtellenie d'Yverdon, 1297.

de 1515, lors de la construction du boulevard à l'extrémité méridionale du faubourg de l'Hôpital, cette propriété, avec les autres des de Baulmes, ayant passé aux mains de cette famille par le mariage de Jeannette, fille de Pierre de Baulmes avec Guillaume de Colombier [1].

On peut se demander pourquoi ces deux fossés d'écoulement ? Nous y voyons les restes de cette dualité, qui devait exister dans la « ville neuve » durant le temps, très bref peut-être, qui a séparé sa fondation, du rachat des droits des Montfaucon par Pierre de Savoie. Le fossé de gauche était pour les vassaux des Montfaucon, installés probablement près de l'embouchure de la Thièle, au quartier du Vieux-Marché, d'où ils pouvaient contrôler les droits de leur seigneur sur la navigation sur cette rivière ; la présence d'un four dit vieux avant 1403 [2] dans cette région serait un appui à cette hypothèse. Le fossé de droite était pour la « ville neuve » savoyarde, qui devait occuper le reste de l'espace compris entre la boucle de la Thièle et le lac ; là aussi, un four, celui qui a donné son nom à la rue du Four.

Que cette hypothèse soit exacte ou non, un fait demeure certain, c'est que les moulins étaient antérieurs à 1261, année où on abaisse le niveau de moulins déjà existants [3]. Le bief pour les alimenter devait forcément exister aussi ; il est d'ailleurs mentionné en 1261 et 1266 [4]. Depuis la remarquable étude de Victor van Berchem, on admet que le fossé de 587 toises, creusé en 1297, était le bief des moulins. Nous nous permettrons de ne pas suivre l'éminent historien sur ce point ; pour nous, le fossé de 1297 est le fossé Bruant, dont nous parlerons plus loin et il est extrêmement probable que le bief des moulins a occupé dès sa création le même emplacement qu'il avait encore lors de sa suppression, il y a quelques années ; il a été élargi, modifié, mais non déplacé.

Etant donné la pente extrêmement faible du terrain, il fallait prévoir la prise d'eau aussi loin que possible ; mais si on ne

---

[1] A.C.V., Grosse Pilichod, folio 472. CROTTET, et nous avec lui, jadis, a confondu cette île avec celle plus connue du Boccan ou de l'Hôpital.

[2] Grosse Chalvin, folio LXV v. « Henrici Candele de Giez... quandam platheam casalis furni dicti veteris ». Grosse Magnin, folio 340 v. « domum ... in qua solebat esse vetus furnum que fuit Henrici Candele ».

[3] CHIAUDANO, *op. cité*, p. 111.

[4] CHIAUDANO, *op. cité*, pp. 59 et 111.

voulait pas un bief de longueur exagérée, on était limité par le grand méandre que formait la Thièle en amont de ce qui sera plus tard le Saut [1]. Ces deux considérations ont dicté l'emplacement du début du bief à quelque 1500 mètres des moulins.

Il est question à deux reprises de moulins situés ailleurs qu'à l'endroit accoutumé ; la première fois en 1266 [2] ; on tente d'en établir sur la Thièle même, en amont du château, mais une crue de la rivière les emporte avant qu'ils n'aient été terminés.

Puis en 1343, l'acte donnant la limite des franchises [3] donne comme repère entre le pied de la colline de Chamblon et celui des côtes de Sermuz ou du Gibet, les Moulins neufs. Ce repère, dans la concession de 1379 [4], c'est le Saut du fossé Bruant.

Nous sommes placés devant un dilemme : ou maintenir les moulins à l'emplacement accoutumé et modifier les limites des franchises ; cela aurait l'inconvénient d'admettre des franchises extrêmement étriquées, avec un angle rentrant peu vraisemblable ; les pâturages concédés en 1318 à l'ouest du fossé Bruant n'y seraient pas compris. Ou admettre que les limites des franchises étaient les mêmes en 1343 et en 1379 (et ce sont actuellement à peu près celles de la commune d'Yverdon), les Moulins neufs se seraient trouvés près du Saut du fossé Bruant ; il faudrait supposer qu'on a voulu utiliser cette modeste chute d'eau pour faire tourner les moulins en question. Cela n'est pas impossible. Mais comme c'est la seule mention de moulins dans ces parages, il faudrait admettre qu'ils n'ont pas duré longtemps et ont disparu sans laisser de traces.

Les curtils d'Yverdon en 1266

Les comptes de Rodolphe de Moudon pour 1266 [5] mentionnent deux catégories de curtils : les uns sont taxés à 2 deniers la toise, ce qui est le tarif fixé par les franchises récemment accordées, les autres paient 4 deniers par toise. Faut-il admettre que ces derniers se soient trouvés en dehors des limites des franchises ?

---

[1] D'après une carte géologique, dans *Eclogae geologic. Helvetiae*, 1950.
[2] CHIAUDANO, *op. cité*, p. 111.
[3] DÉGLON, *op. cité*, p. 97.
[4] DÉGLON, *op. cité*, p. 106.
[5] CHIAUDANO, *op. cité*, p. 111.

En examinant les textes de près, cela nous paraît peu probable, car ces curtils à 4 deniers se trouvent plus près de la ville que ceux à 2 deniers, ce qui laisserait supposer une sorte d'enclave, qu'aucun autre texte ne mentionne. Nous risquons une hypothèse : ces curtils à 4 deniers se trouvaient hors des franchises, non dans l'espace, mais dans le temps ; ou plus précisément, ces curtils, datant d'avant l'octroi de ces dernières ne bénéficiaient pas du tarif réduit. Ce seraient les curtils des Yverdonnois d'avant la « ville neuve ».

Il s'agit des curtils *a parte de Montagnie*, du côté de Montagny, au bord du chemin conduisant à ce village ; ce *parvum cheminetum tendens apud Montagniacum*, le petit cheminet tendant à Montagny, cet ancien chemin suivant à peu près le tracé de l'ancienne voie romaine et partant de l'ancienne bourgade.

Le premier secteur, *ab aqua*, dès l'eau, la Vieille Thièle qu'il faut traverser en sortant de l'ancienne bourgade en direction Jura, jusqu'au fossé de Franche-Roue [1], probablement le premier des fossés d'écoulement des Moulins, comporte 150 toises et demie [2] à 4 deniers la toise. Ce seraient les jardins portant encore aujourd'hui le nom de Jordils. Ce nom, nom commun devenu nom propre, semble indiquer qu'à une époque que nous ne pouvons préciser, c'était les seuls jordils ou curtils d'Yverdon ; que ce serait donc les plus anciens jardins d'Yverdon ; leur situation toute proche de l'ancienne bourgade donne une grande vraisemblance à notre hypothèse, que ce seraient les curtils des Yverdonnois d'avant la « ville neuve ».

Le second secteur, toujours en direction de Montagny, comprend aussi 150 toises et demie, au-delà du fossé de Franche-Roue et cette fois à 2 deniers la toise. Il s'agirait, selon nous, de curtils neufs, contemporains de la « ville neuve ».

---

[1] Ce nom viendrait-il d'un moulin exempt d'impôt ? Ou de l'entrepreneur qui l'a creusé : un Rodolphe de Franche-Roue transporte de la pierre pour le château, en 1261 (CHIAUDANO, p. 59) ? Ou du fait que ce fossé aurait abouti derrière la rue de la Thièle vers la maison d'Humbert de Franche Roue, mentionné comme propriétaire dans cette rue en 1317 (parchemin Y XXI), mais nous n'avons pu préciser l'emplacement de cette maison ?

[2] De la Thièle au dit fossé, il y a environ 425 m. ; 150,5 toises à 8 pieds, comme est taxée la propriété bâtie, feraient 328 m. ; à 10 pieds, 410 m. ; il faudrait admettre que, comme à Morges (A.C.V., *Mélanges Millioud*, p. 211), il y aurait eu à Yverdon 2 toises différentes, celle des maisons (8 pieds = 2,18 m.), celle des curtils (10 pieds = 2,725 m.).

Un autre groupe, c'est celui du côté de Clendy et de la *villa Everduni*. Nous y voyons tout d'abord les curtils de la Plaine (la porte de la Plaine se nommait en 1266, porte de Clendy) [1], qui à cette époque était encore toute en jardins, puis la *villa Everduni* pourrait bien être l'ancienne bourgade, et les curtils, dans sa direction, se seraient trouvés le long de ce qui sera plus tard le faubourg de Notre Dame (aujourd'hui, rue du Valentin), considéré comme faisant partie de la Plaine.

Il y a en tout 300 toises et demie de curtils dans ce secteur à 2 deniers la toise, dit le texte, ce qui ferait 2 livres 10 sols 1 denier. Or Rodolphe de Moudon inscrit 4 livres un denier. Nous nous sommes permis de supposer que, de ce côté aussi, il devait se trouver des toises anciennes à 4 deniers. En admettant que :

180 toises à 4 deniers font	720 deniers
120 toises et demie à 2 deniers	241 deniers
en tout	961 deniers = 4 livres 1 denier

Admettons les curtils anciens près de l'ancienne bourgade, donc au Faubourg de Notre Dame, les nouveaux à la Plaine proprement dite.

Le troisième groupe, ce sont 48 toises de curtils *a parte lacus*, du côté du lac, ces dernières aussi à 2 deniers la toise. Il est exclu de les situer entre la ville et le lac, dans ce qui sera plus tard *retro lacus*, derrière-le-lac, car en 1266 ces terrains ne sont pas encore exondés et plus tard, quand les alluvions les auront comblés, ils demeureront propriété communale jusqu'à nos jours. Nous placerons ces curtils vers l'autre sortie de la ville, en direction nord-ouest, le long de la route de Gleyres, tout près du lac, en direction de Grandson.

En négligeant une petite parcelle « outre le bief des Moulins », une autre vers les Bains, nous constatons que les curtils neufs devaient se grouper vers les deux sorties de la ville, à l'est ceux de la Plaine, direction de Clendy, à l'ouest ceux de Gleyres, et aussi ceux en direction Montagny, « outre le fossé de Franche-Roue ».

Les curtils anciens se seraient trouvés en direction ouest de l'ancienne bourgade (les Jordils) et direction lac (faubourg de

---

[1] CHIAUDANO, *op. cité*, p. 116.

Notre Dame). On constate que la longueur totale de ces anciens curtils correspond à peu près à la moitié de celle de la totalité des curtils de 1266. Et si cette longueur des curtils est à peu près proportionnelle au nombre d'habitants, on peut estimer, sous toutes réserves, la population de l'ancienne bourgade lors de sa disparition au 50 % de celle de la « ville neuve » en 1266.

Remarquons encore dans ces comptes l'absence de toute taxe pour des maisons qui se seraient encore trouvées à l'ancien emplacement ; l'exode vers la « ville neuve » devait être terminé en 1266 et cette dernière, d'ailleurs, devait, à peu de chose près, avoir rempli tout l'espace entre Thièle et lac. Rodolphe de Moudon indique 622 toises et demie en 1266 ; le même en 1270 inscrit exactement le même chiffre [1] ; on devait être arrivé près du point de saturation. En calculant le total des toises de la ville proprement dite, faubourgs exclus, en 1403 selon la grosse Chalvin, on arrive à un total de 665 toises. La modeste différence peut s'expliquer, par quelques constructions au cours de ce siècle et demi d'intervalle, mais surtout du fait que les nobles, le métral et le portier étaient exemptés de l'impôt des toises [2].

Le bras occidental ou fossé Bruant

En 1318 [3], Louis II, seigneur de Vaud, fait don aux bourgeois d'Yverdon de pâturages à l'ouest de la ville et, comme limite orientale de ces pâturages, on nomme le « fossé Bruant ». C'est la plus ancienne mention que l'on ait de ce fossé. Mais aux XVe et XVIe siècles, ce nom apparaît fréquemment dans les grosses, avec de nombreuses variantes : Bruant, Bruent, Bruyent, Bruyant, « jouxte l'eau du terraux Bruyent décourant hors les gours » [4], la Thièle des Poissines, la Poisonnaz.

Pour en déterminer l'emplacement, nous avons classé systématiquement par régions les citations que nous avons pu relever. Le lieu-dit « entre deux Thièles » s'est révélé spécialement riche en renseignements ; il s'agit de la longue bande de terrain

---

[1] Arch. de Turin, Comptes de Rodolphe de Moudon, 1270-71.

[2] Cf. note 1 : *deductis teysis nobilium qui dicunt nihil se debere et exceptis domibus mistralis et portitoris qui nihil debet secundum franchisionem ville.* (Textes communiqués par M. O. Dessemontet, archiviste cantonal.)

[3] R. Déglon, *op. cité*, p. 75.

[4] A.C.V., Grosse Darbonnier 1572, fol. 389.

s'étendant des Moulins au nord jusqu'au Saut au Sud et limité par la Thièle des Moulins à l'est et par le troisième bras de la Thièle à l'ouest.

Toutes les parcelles indiquent le « fossé Bruant » comme limite ouest, à l'exception de quelques-unes plus étroites, ne s'étendant pas d'un fossé à l'autre ; pour ces dernières le fossé Bruant est indiqué comme direction. Cela nous a permis d'identifier le « fossé Bruant » au bras occidental de la Thièle. S'il nous est resté quelques doutes, un plan aux archives d'Yverdon [1] nous les aurait dissipés : ce plan, non daté, avec des inscriptions de trois écritures différentes et aussi d'époques différentes, doit être de la fin du XVIIe ou du début du XVIIIe siècle. Le troisième bras porte le nom de « Tielle occidentale, soit terreaux Bruant ».

Citons quelques textes permettant de mieux connaître certains détails de notre fossé. Le premier décrit la situation au Saut, où le fossé Bruant se sépare de la Vieille Thièle et de celle des Moulins :

« Reconnaissance de Michel Planchiz... seytoré de pré situé vers la poissine du Sr., dessus la Thoyle, jouxte l'eau du terraux Bruant devers occident, le Sault devers vent, l'eau des Moulins d'Yverdon devers orient... » [2]. La description se passe de commentaires ; il y aurait tout au plus la question du Saut qui pourrait intriguer dans un terrain aussi plat. Il faut admettre que le lit de l'ancienne Thièle s'était peu à peu exhaussé par suite des alluvions ; le fossé creusé assez profond devait être d'un niveau moins élevé, d'où un saut.

Venons à la région des Moulins :

« Sept moulins, maintenant réduits à quatre, situés et construits sur le cours de la Thièle avec quelque petite pièce de pré pour le dégagement de ces moulins contigüe à ces derniers, jouxte l'eau du terraux Bruent d'occident et de bise, l'eau de la Thièle de vent et de bise et la charrière publique, soit chaussée, par où on va aux prés situés en-dessus de ces moulins, du côté d'orient. » [3]

---

[1] Plan trouvé en 1958, par M. L. Michaud, faisant l'inventaire des archives.
[2] A.C.V., Grosse Darbonnier, 1572, folio 302 v.
[3] A.C.V., Grosse Pilichod, 1525-1538, folio 1 v. (traduction).

La Thièle de ce texte, c'est celle des Moulins, jusqu'au XVIIIe siècle le bras principal de cette rivière ; le fossé Bruant longe les moulins à l'ouest pour se jeter dans la Thièle en aval de ces derniers. Il semble donc que nous avons la fin du cours de ce « terrau ». Cela a peut-être été le cas pendant une période assez courte.

Mais, à côté des Moulins, le fossé Bruant poursuit son cours en direction nord, formant avec les fossés protégeant les deux faubourgs occidentaux, une île, l'Ile, celle du Boccan [1], de l'Hôpital ou de la Moithe. Cette île forme en 1403 deux propriétés, au sud celle des enfants de Pierre Banderet, au nord celle du notaire Allamand. On y accède par une ruelle située entre la cinquième et la sixième maison de la rangée occidentale du faubourg des Moulins, comptées à partir de la sortie sud [2] (ces six premières maisons ont été démolies en 1515 pour construire le grand boulevard).

Voici la description de la parcelle sud en 1496 :

« Guillaume, fils de feu spectable Pierre de Byonens, *doctoris utriusque juris*... une pièce de curtil sise ryère le borjeaux des Moulins, nommée l'Ile, jouxte le jardin et l'oche d'égrège Jehan Léger, qui fut de François Allamand de bise, l'eau de la Thièle du fossé Bruant d'occident et de vent, et l'eau de la Thièle des Moulins coulant derrière le faubourg d'orient. » [3]

Le fossé Bruant d'occident, c'est la Thièle occidentale, celui de vent, c'est celui qui va se jeter dans la Thièle des Moulins en aval de ces derniers.

Et voici la dernière citation, aussi de 1496 :

« Henri Vuillermin... des biens de Jehan Portier... une maison située au borjaux de Chimynet du côté de bise... jouxte la maison de Pierre Huguet d'orient, l'eau de la Thièle du fossé de la chaussée de Chimynet passant sous le pont de la porte de Gleyres, de bise, la charrière publique de Chimynet et la porte de la chaussée de vent, et l'eau de la Thièle du terrau Bruant d'occident... » [4]

---

[1] Ce nom n'apparaît qu'au XVIe siècle. Nous ne croyons pas qu'il faille le faire dériver de celui de la famille Bouczan, car ces deux parcelles n'ont pas appartenu à François Bouczan, ni à sa petite-fille Ant. de Vaumarcus. Bouczan, qu'il faudrait écrire Bouçan, a donné le pré Boussan, rière la Plaine.

[2] A.C.V., Minute de la grosse Chalvin, folio 309.

[3] A.C.V., Grosse Magnin, 1496, folio 234 (traduction).

[4] A.C.V., Grosse Magnin, 1496, folio 104.

Il s'agit de la première maison du faubourg, côté bise, vers la porte, ce que confirment les déclarations des voisins tirées des autres grosses. De l'eau de deux côtés : au nord la continuation du fossé bordant la chaussée de Treycovagnes, puis passant sous le pont de la porte de Gleyres, porte qui alors se trouvait au faubourg ; à l'ouest, le dernier secteur du fossé Bruant, barrant la sortie de la ville et passant sous le pont du Cheminet, qui, quoique non mentionné dans notre texte, existait déjà en 1496. Plus tard ces deux cours n'en formeront qu'un, la Thièle occidentale, et l'angle droit de leur confluent est visible sur les plans des XVIIe et XVIIIe siècles ; angle qu'a conservé la Thièle actuelle, à l'ouest des Casernes.

Quelle était la largeur du fossé Bruant ? Il faut distinguer deux secteurs : celui en amont, où ses dimensions sont fort modestes, 5 à 6 mètres de largeur vers le Saut, à l'endroit où il sort du « gourt », « goz » ou « gouille », étang naturel, reste probable d'un ancien lit de la Thièle ; cette largeur nous est donnée par celle des étangs en voie d'assèchement, restes du « terrau », confirmée par celle qu'indique le plan cadastral de Treytorens (1737) [1]. Plus en aval, peu en-dessus des faubourgs des Moulins et de Cheminet, se trouve un pont pour lequel en 1395 [2], on utilise une poutre de 27 pieds (= 7,36 m.) de longueur. Tenu compte des points d'appui et des berges, la largeur du fossé doit être environ la même.

Plus en aval encore, là où le terrau joue le rôle d'un fossé protecteur, il prend des dimensions plus respectables. Le pont de Gleyres, qu'on y construit en 1587, comporte deux chevalets, reliés par des poutres de 30 pieds (= 8,2 m.) ; deux fois 8,2 m., plus 3 à 4 mètres pour le pont-levis font environ 20 mètres [3], ce

---

[1] Bureau des travaux publics, hôtel de ville d'Yverdon.

[2] Comptes d'Yverdon, 1394-99, folio 10 v. ; R. DÉGLON, *op. cité*, p. 139. Un acte de 1466 (A.C.V., A i 31) mentionne ce pont Bruent, près du curtil de J. Bachie ; la Grosse Pilichod (fol. 614 v.) permet de situer ce jardin dans l'angle formé par la Thièle occidentale et la chaussée de Treycovagnes, immédiatement en amont de cette dernière. Comme limite elle indique la Thièle de bise, la *Thoielle* du terraulx Bruant d'orient, ce qui sous-entend un léger changement de direction de la rivière qui ne se voit plus sur les plans postérieurs ; puis le changement de nom pour le même cours d'eau peut s'expliquer par le changement de largeur : en amont la Thoielle, un diminutif, indiquant un fossé plus étroit, en aval la Thièle sensiblement plus large.

[3] A.C.V., Comptes du bailli Tscharner 1586/87.

qui, points d'appui déduits, correspond bien aux dimensions mesurées sur le plan de 1737.

Un dernier point : quand a été creusé ce fossé ? sa destination, fossé protecteur des faubourgs occidentaux, permet d'admettre qu'il a fait son apparition en même temps que ces derniers et aussi en deux étapes. En 1297, on construit les premières maisons au faubourg des Moulins [1] ; la même année, on creuse un fossé de 587 toises ; si on admet des toises à 10 pieds [2], cela correspondrait assez exactement à la distance entre la sortie du fossé de son « goz » ou « gourd » et son confluent avec la Thièle des Moulins en aval de ces derniers (environ 1600 m.). Cela aurait été le point terminus du fossé au début. Son appoint en eau permettait au fossé des Moulins de se diviser en deux bras pour entourer le faubourg du même nom des deux côtés.

Puis en 1309, on crée le second borjaux, celui de Gleyres ou de Cheminet. On prolonge le fossé Bruant jusqu'à celui bordant la chaussée de Treycovagnes, ce qui permet de créer des fossés protecteurs autour du nouveau faubourg.

Quant au nom du « terrau », il doit provenir de celui qui en a dirigé les travaux, probablement un Bruand de Cronay, ancêtre peut-être de Pierre Bruand, aussi de Cronay, qui en 1537 exécute divers travaux aux Moulins pour le compte du bailli bernois Georges zum Bach [3].

Le pont « romain »

Lors de la création du nouveau lit de la Thièle vers 1880, on a détruit les restes d'un pont de pierre qui se trouvait sur le bras occidental de cette rivière et que l'on estimait être d'origine romaine ; si cette hypothèse était vraie, ce bras occidental devrait être beaucoup plus ancien que nous ne l'admettons.

Remarquons tout d'abord que la notion de restes romains à Yverdon est une notion relativement récente. Le mur nord du castrum s'appelait encore en 1572 [4] « mur des Sarasins ». Le

---

[1] Archives de Turin, Comptes de la châtellenie d'Yverdon, 1297.

[2] La toise semble avoir été une unité variable. A Yverdon, nous avons des toises de 8 pieds pour la taxation des façades des maisons ; selon les comptes de Chillon, la toise usitée au XIIIe siècle dans le pays de Vaud mesurait 9 pieds ; en Savoie à la même époque, on utilisait souvent la toise de 10 pieds.

[3] A.C.V., Comptes du bailli zum Bach, page 192.

[4] A.C.V., Grosse Darbonnier 1572, et aussi grosse Pilichod, 1525-38.

premier texte que nous avons trouvé concernant ce pont romain date du début du XIXe siècle [1] :

« Une chaussée ou voie romaine à cinq pieds de profondeur, dont on suit encore aujourd'hui la direction, paraissait venir de Montagny au *Castrum Eburodunense* et traversait la Thièle près du bâtiment du canal où l'on a trouvé, il y a peu, les restes des culées d'un pont et des médailles romaines. » Le raisonnement semble impeccable ; il omet néanmoins un point, c'est qu'il n'est pas certain qu'un cours d'eau existant aujourd'hui se soit trouvé au même endroit il y a dix-huit siècles.

Crottet [2] mentionne aussi ce pont romain ; il dit l'avoir trouvé mentionné dans les comptes de la ville du XVe siècle, mais sans préciser la date, puis que, le 6 septembre 1788, le fermier de l'Hôtel de l'Aigle obtient l'autorisation d'y prélever 32 pierres de taille. Nous n'avons pas pu contrôler ces deux citations, la première comme par trop imprécise, la seconde, parce qu'il doit y avoir eu erreur de date. Mais au XVe siècle, on ne parlait certainement pas de pont romain ; et si on en parlait en 1788, cela nous donnerait l'opinion des gens de cette époque, sans qu'il soit prouvé qu'elle ait été conforme à la réalité.

Rochat [3] enfin écrit : « Du côté de l'occident, elle (la voie romaine) aboutissait à un pont de pierre, dont les restes se voient encore dans la Thièle. Vu la hauteur des eaux, il n'est pas facile de reconnaître en quoi consistent ces restes. »

Il est regrettable que Rochat, le meilleur connaisseur de l'Yverdon romain qui ait vécu au XIXe siècle, n'ait pas étudié de plus près ces restes ou n'en ait pas donné un dessin ; cela dissiperait probablement nos derniers doutes.

Mais de tout cela, il n'y a qu'une chose certaine : il existait des restes d'un pont de pierre, qu'on a supposé romain sans preuves péremptoires. Il est vrai que la grande majorité des ponts dans la région d'Yverdon du moyen âge au XVIIIe siècle étaient des ponts de bois. Il existait quelques ponts de pierre, nous en citerons deux.

---

[1] Correvon de Martines, *Diverses notes sur Yverdon*. Bibliothèque d'Yverdon, n° 4483.

[2] Crottet, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, page 7, note 3.

[3] *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, Zürich, Band XIV, Heft 3, 1862.

Un texte de 1403 : « le chemin tendant depuis le pont de pierre jusqu'au lieu appelé Chamard »[1] ; un autre de 1530[2] : « la route du petit Cheminet tendant du pont de pierre vers Montagny ». Tous deux font allusion à ce petit Cheminet, successeur de la voie romaine et le pont de pierre doit être celui dont les derniers restes ont disparu vers 1880. Mais que le pont ait existé en 1403 ne prouve évidemment pas qu'il ait existé douze ou quatorze siècles plus tôt.

L'autre pont de pierre est celui des Jordils, reliant le faubourg des Moulins au chemin de ce nom. Le 7 octobre 1560, nous lisons dans les manuaux des conseils d'Yverdon : « A esté ordonné que Mons. le gouverneur faira dérocher le pont de pierre que l'on va es Gerdis et y faire ung de bois jusques à ce que ont le refaira de pierre. » Pour comprendre le sens de ce texte, il faut se rappeler qu'en 1560, la situation était extrêmement tendue entre Berne et la Savoie ; la démolition de ce pont fait partie d'une série de mesures militaires pour mieux assurer la défense de la ville. On remplace un pont de pierre par un autre de bois, plus rapidement rompu en cas de danger.

Et c'est probablement ce qui explique la rareté des ponts de pierre dans notre région : la force militaire d'Yverdon reposait sur ses cours d'eau et il fallait que les ponts qui les traversaient pussent être supprimés le plus rapidement possible.

Pour en revenir aux restes de pont détruits à la fin du XIXe siècle, nous pourrons affirmer que ce pont était déjà cité en 1403, mais que rien ne prouve que ce pont et le canal qu'il traversait aient été beaucoup plus anciens.

Le Buron

Ce ruisseau, à débit extrêmement variable, consiste en général en un mince filet d'eau coulant entre de hautes digues. Il suffit d'une forte pluie dans la région du Gros de Vaud pour voir ce niveau monter rapidement d'un ou deux mètres ; mais ces crues subites sont aussi de courte durée.

Le Buron rejoignait jadis la Thièle en face de la gorge par où il débouche dans la plaine de l'Orbe. Son ancien lit a été

---

[1] A.C.V., Minute de la grosse Chalvin, 1403, folio CXVII.
[2] A.C.V., Grosse Pilichod, 1525-1538, folio 472 v.

repéré lors de la construction de la ligne du chemin de fer [1] et son confluent avec la Thièle se trouvait 300 mètres en aval du lieu dit le Saut.

Quand et pourquoi, le Buron a-t-il changé de cours ? A un moment que nous tenterons de préciser, le lit du ruisseau ayant peu à peu été comblé par ses alluvions, il a suffi d'une crue pour l'en faire sortir ; les eaux ont tout d'abord suivi le pied des côtes de Sermuz, puis, rencontrant le cône d'alluvion du Vounoz, elles se sont dirigées vers le nord-ouest pour rejoindre la Thièle dans la région des Isles. La preuve qu'il s'agit d'un changement accidentel, c'est que le cours du Buron au pied des côtes de Sermuz a encore en 1737 [2] le caractère sinueux d'un ruisseau naturel ; seule la partie entre ces côtes et la Thièle a été corrigée par des travaux s'échelonnant sur plus de deux siècles.

Il est possible qu'une autre crue ait fait déborder le Buron sur sa gauche en direction sud-ouest, si l'on en croit un texte figurant dans les comptes d'Yverdon de 1530 [3]. Lors d'un des nombreux conflits avec les gens de Belmont et de Gressy, on fait des recherches aux archives d'Yverdon, pour connaître l'ancien cours du Buron qui « est entre les champs de Gravaz et la côte de Gressy et la planche nommée Planchez sechez ». Ce lieu-dit la Planche sèche se trouve près de la bifurcation des routes actuelles de Belmont et d'Ependes, et devait s'étendre jadis jusqu'à la Thièle, car en 1544 [4], les gens d'Yverdon et d'Ependes y construisent en commun un pont sur cette rivière pour pouvoir mener paître leur bétail dans le marais.

Nous aurions là un cours du Buron assez symétrique à celui se dirigeant en aval ; il n'est pas invraisemblable, mais avant de l'admettre, il nous faudrait des preuves plus nombreuses.

Crottet [5] fixe le changement du cours du Buron à 1590, ce qui nous semble bien tard. Divers textes de la grosse Magnin (1496) [6] indiquent le Buron rière Notre Dame ou rière les Bains, c'est-à-dire au nouvel emplacement ; un acte de 1498, cité par

---

[1] JAYET, *Notice sur la Plaine de l'Orbe* (Bulletin de la Société vaudoise de sciences naturelles, 1862).

[2] Plan cadastral de Treytorens, aux Travaux publics, Yverdon.

[3] Comptes d'Yverdon 1530, 22 sept. (Saint-Maurice).

[4] Manuaux du Conseil, 1544, folios 173, 174 v., 180.

[5] CROTTET, *op. cité*, p. 326.

[6] A.C.V., Grosse Magnin, pp. 13, 26, 90 v., 93, 262.

Crottet [1] en fait de même. La grosse Chalvin, de 1403, ne mentionne jamais le Buron ; en revanche, la Minute de cette même grosse, où, durant presque tout le XVe siècle, on a inscrit les changements à ce qui tenait lieu de cadastre, le cite trois fois rière Notre Dame [2]. Voici, en traduction, l'un de ces textes (entre parenthèses, les annotations ultérieures) :

« Alexie, fille de feu Jaquiéry de Belmont, femme de Jehan Borgonyon... une seytorée de pré sise rière l'église de la bienheureuse Marie, jouxte le pré de la cure d'Yverdon (que tient Mermet Mariétaz) d'occident, le pré de Jehan Lambert (Claude fils du feu sus-dit) d'orient, le pré de Perrod Cordey (Guill. Albi) de bise, (le pré de Jehan Gondoz de vent, l'eau du Buron entre deux).

Ce Mermet Mariétaz apparaît dans un acte de 1466 [3] ; on y cite un pont sur le Buron « vers la fin de l'issue du pré de Mermet Mariétaz » ; donc, en 1466, il possédait ce pré et le Buron y coulait.

Nous aurions aimé pouvoir préciser l'emplacement de ce pré ; tout ce que nous savons, c'est qu'en 1530 [4], il appartient au notaire Guillaume Albi et qu'il est situé au lieu-dit « entre deux beys ». C'est une bande de terrain limitée de bise par le fossé des Bains, de vent par le Buron, et dont les pièces sont aussi nommées « rière Notre Dame » si elles sont à l'ouest ou « rière les Bains » si elles sont à l'est. Nous la retrouvons sur le plan cadastral de 1737 ; le cours du Buron de 1737 ne doit pas être identique à celui de 1466, mais les rectifications ont été probablement modestes et la direction générale est restée la même.

En parcourant les comptes, nous trouvons en 1399 [5] la mention d'un fossé du Buron que l'on va inspecter. Serait-ce le début du détournement ou simplement une rectification antérieure apportée à l'ancien Buron ? Etant donné le texte très laconique et la disparition des comptes des deux années suivantes, il faut renoncer à se prononcer.

Mais dès 1402, les faits s'enchaînent. Le vendredi après Noël, c'est-à-dire le 29 décembre 1402, on va examiner comment ramener

---

[1] CROTTET, *op. cité*, p. 33, note 2.
[2] A.C.V., Minute de la grosse Chalvin, folios 60, 220, 258.
[3] A.C.V., A i 31, p. 62.
[4] A.C.V., Grosse Pilichod, f. 255.
[5] Comptes d'Yverdon, 1394-95, folio 30.

le Buron dans son lit [1] ; il en est donc sorti ; cela nous permet de supposer la crue décisive en décembre 1402, crue dont découlera le changement de cours. En juin 1404, le fossé reconduisant le Buron dans son ancien cours est terminé [2]. Puis pendant le même mois, on fait dans les côtes de Sermuz de grandes coupes de bois pour l'écluse ; on charrie aussi des pierres dans le même but. Or une écluse au XVe siècle ne peut servir qu'à répartir l'eau dans les deux bras d'un cours d'eau à sa bifurcation ; l'écluse, au sens moderne du terme, n'apparaît dans nos contrées qu'avec le canal d'Entreroches [3]. Donc écluse = deux bras du Buron : à gauche, l'ancien cours que l'on vient d'améliorer, à droite le lit que ce ruisseau vient de se créer en direction d'Yverdon. Et ce nouveau cours sera régularisé peu à peu. En 1407, c'est le secteur allant des côtes de Sermuz au fossé du pré du curé [4]. Ce ne peut être que le pré mentionné plus haut, seule des propriétés ecclésiastiques parcourues par le Buron. Le fossé, mentionné dans le texte, doit avoir existé antérieurement et a probablement recueilli l'eau du nouveau Buron pour la conduire à la Thièle. Mais, à la longue, ce fossé ne suffisant pas, en 1447, on prolonge le canal jusqu'aux vieux viviers, qui devaient se trouver près de la Thièle [5].

Amédée VIII avait accordé son autorisation aux modifications apportées au cours de ce ruisseau [6]. Mais ces changements semblent n'avoir pas plu aux gens de Belmont et de Gressy, qui se sentaient prétérités, Yverdon ayant accaparé à son usage une bonne partie de l'eau du Buron, d'où leur mauvaise humeur en 1457 [7], d'où aussi les contestations de 1531.

En avril de cette année-là, le Buron est une fois de plus sorti de son lit, peut-être accidentellement, et en juin on creuse un fossé sous Gressy pour l'y ramener (faut-il rapprocher ce fossé *sous Gressy* avec le cours hypothétique par la Planche sèche ?).

Mais dès le début de juillet commence une lutte ouverte entre les gens de Gressy et de Belmont et les Yverdonnois, les

---

[1] Comptes 1402/3, folio 19 v.
[2] Comptes 1404/5, folios 4, 4 v. et 5.
[3] PAUL-LOUIS PELET, *Le Canal d'Entreroches.*
[4] Comptes 1405/7, folio 7 v.
[5] Comptes 1446/8, folios 5 v. et 15 v.
[6] DÉGLON, *op. cité*, pp. 255 et 256 (nous avons suivi les principales citations de cet auteur, tout en différant d'avis quant aux conclusions).
[7] Comptes 1456/7, folios 14 et suivants.

premiers détournant [1] à plusieurs reprises le Buron de son cours, bien que les Yverdonnois aient posté deux gardes, parfois quatre, jour et nuit, à l'endroit critique. Le 9 juillet on ramène ce cours d'eau contesté dans son lit et les dégâts n'ont pas été très grands, puisqu'il suffit de trois journées de travail pour cela et pour le prix total de 5 sols 3 deniers.

La situation devenait intenable et l'on décide d'avoir recours à un arbitrage ; le 12 juillet un messager va prévenir les deux arbitres choisis, Pierre Paccaud, de Cossonay et le seigneur de Bioley [2]. Le 17 juillet, on se réunit sur les lieux, les gens des deux villages, dix-neuf Yverdonnois et les deux arbitres, mais « ils ne purent rien faire ». On se retrouva ensuite à l'auberge d'Henri de Pierre, à la rue du Lac, côté de bise, et l'écot greva la caisse communale de 114 sols.

Pendant plus de trois mois, on ne parle plus du Buron ; c'est la saison sèche et le peu d'eau qui coule ne mérite pas qu'on se dispute à son sujet. Mais le 5 novembre, les gens de Gressy ont de nouveau causé des dégâts au ruisseau et, cette fois, ils sont importants, car il faut mobiliser quarante hommes pour les réparer, et les frais s'élèvent à 27 sols 6 deniers. On a de nouveau recours à l'arbitrage ; cette fois du châtelain d'Yverdon, noble Louis Léger, et d'égrège Jehan Costabloz l'ancien, de Molondin. Les arbitres se réunissent à la Saint-Martin, le dimanche 12 novembre ; Costabloz reçoit 24 sols d'honoraires et on lui fournit un guide pour rentrer à Molondin, car il n'en connaît pas le chemin. L'arbitrage aboutit à un compromis, dont n'est cité qu'une phrase : « il ne faut rien innover » ; donc le statu quo.

Dès lors, au moins pour un temps, des rapports plus cordiaux vont régner entre Yverdon et les deux villages ; car deux ans et demi plus tard, lors de l'affaire de sorcellerie de Nicod Meillard [3], qui faillit provoquer la guerre entre Moudon et Yverdon, Belmont fournit vingt-trois volontaires pour aider aux Yverdonnois, et Gressy treize, ce qui représente environ un homme par ménage [4].

---

[1] Comptes 1531, nombreuses citations : *quia homines de Gressiez et de Bellemonte semper removebant de suo antiquo cursu.*

[2] François de Goumoëns, seigneur de Goumoëns et de Bioley-Magnoux.

[3] Voir PIERREFLEUR, *Mémoires*, p. 90 sq. ; CH. GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*, p. 416 sqq. ; HENRI MEYLAN, *Un procès de sorcellerie, le cas de Nicod Milliard (1534)*, dans *R.H.V.*, t. 40 (1932), p. 160 sqq.

[4] Population en 1550, selon le rôle de la taille bernoise, aux A.C.V.

Le 7 mars 1536 [1], on démolit l'écluse du Buron ; est-ce une conséquence du compromis ? nous l'ignorons. Cette démolition devait entraîner la suppression de l'ancien lit en direction du Saut. En tout cas, on n'en entend plus parler.

En 1542, une inondation du Buron couvre de sable les prairies de Gravaz. Pour y remédier, on décide en 1544 de porter à vingt pieds la largeur de ce cours d'eau « en relargeant contre la Thoille » [2]. On avait prévu deux secteurs, l'un le long des côtes de Sermuz et où devaient travailler les gens de Pomy, Cuarny, Clendy et Noréaz, et où en réalité on ne fit rien, l'autre dès ces côtes à la Thièle et pour lequel on mit sur pied les corvées d'Yverdon. Mais on se heurta à la mauvaise volonté des travailleurs, au point qu'il fallut demander au bailli du punir les « murmuriers » et les « maldisants ». Ces derniers déclaraient « que la commune fussent esté bien advisée qu'elle n'heusse consenti au dit Buyron, veu que c'estoit sus possessions particulières et non sus le commung », ou plus clairement : dans ce secteur le Buron traverse des propriétés particulières ; c'est aux propriétaires et non à la commune de faire ces travaux. On ignore si les travaux ont été terminés, mais en tout cas ils n'ont pas empêché que, le 5 novembre, une nouvelle crue emporte la passerelle d'un sentier [3].

En 1573, on approfondit de nouveau le lit du ruisseau.

En 1590, ce sont les travaux mentionnés par Crottet [4]. Le 16 mars, Yverdon se plaint à Belmont que le Buron cause des dégâts à la Pugessie et, le 25 mars, on décide de corriger son cours « aulx fins il ne fasse plus sy grandes pertes comme il a fait du passé » ; on décide de « commander les dizaines qui seront sallariées et chacun recevra une livre de pain par jour ». Pour cela on moudra, puis cuira trois coupes de froment, qui donneront environ 120 kg de blé et autant de pain, correspondant à 240 journées de travail, chiffre dérisoire, si on admettait avec Crottet qu'il s'agissait de la correction totale de ce cours d'eau, dès son débouché de sa gorge jusqu'à la Thièle, soit 2,4 km. Mais nous possédons des preuves en suffisance pour être certains

---

[1] Comptes d'Yverdon, sous cette date.
[2] Registres des conseils d'Yverdon, 1544, folios 186 et suivants.
[3] Comptes, 1544, folio 200 v.
[4] Crottet, *op. cité*, page 326. Registres des conseils d'Yverdon, 25 mars 1590, et dates suivantes.

Ce plan est une réduction photographique de celui de Willading (1686, original aux archives de l'Etat de Berne). L'échelle est d'environ 1 : 2500. On y a ajouté la rive probable du lac vers 1260, la Thièle passant au sud de la ville, les fossés entourant les faubourgs des Moulins et de Cheminet (fossés supprimés en 1599), celui de Franche-Roue et la chaussée voisine ; le fossé Bruant a été ramené à sa largeur initiale dans le secteur entre les Moulins et le faubourg de Cheminet ; on a ajouté aussi les quatre ponts sur la Thièle occidentale, ponts qui n'existaient plus en 1686. Enfin, on a ajouté la tour qui a précédé le château et en pointillé les anciens alignements, en partie hypothétiques, des maisons de la place à l'ouest du château.

Légende :

1 Direction de l'ancienne bourgade.
2 Les Jordils.
3 Les curtils de 1266, taxés à 4 deniers la toise.
4 La Vieille Thièle.
5 Les Moulins.
6 Le bief des Moulins.
7 Le fossé Bruant ou Thièle occidentale.
8 La chaussée à côté du fossé de Franche-Roue.
9 Le fossé de Franche-Roue.
10 Le pont des Boucheries.
11 L'île des de Baulmes ou des Colombier-Vullierens.
12 Le pont des Jordils.
13 Le pont des Moulins.
14 L'île du Boccan ou de l'Hôpital.
15 Le pont dit romain.
16 Le pont Bruant, vers le curtil de Jehan Bachie.
17 Le curtil de Jehan Bachie.
18 Le pont de Cheminet.
19 La chaussée de Treycovagnes et ses fossés.
20 Emplacement de la maison Vulliermin au faubourg de Cheminet.
21 Le faubourg des Moulins.
22 Le faubourg de Cheminet.
23 Le pont de Gleyres, construit en 1587.
24 La maison de Baulmes, puis de Colombier-Vullierens.
25 Le four de la rue de la Thièle.
26 Le Vieux-Marché.
27 La rue du Pré.
28 L'ancien four du Vieux-Marché.
29 Entrée de la ville selon projet d'avant 1260.
30 La tour qui a précédé le château.
31 Alignement des façades selon plan bernois d'environ 1670.
32 Faubourg de Notre-Dame.
33 La Plaine.
34 Rive probable du lac vers 1260.

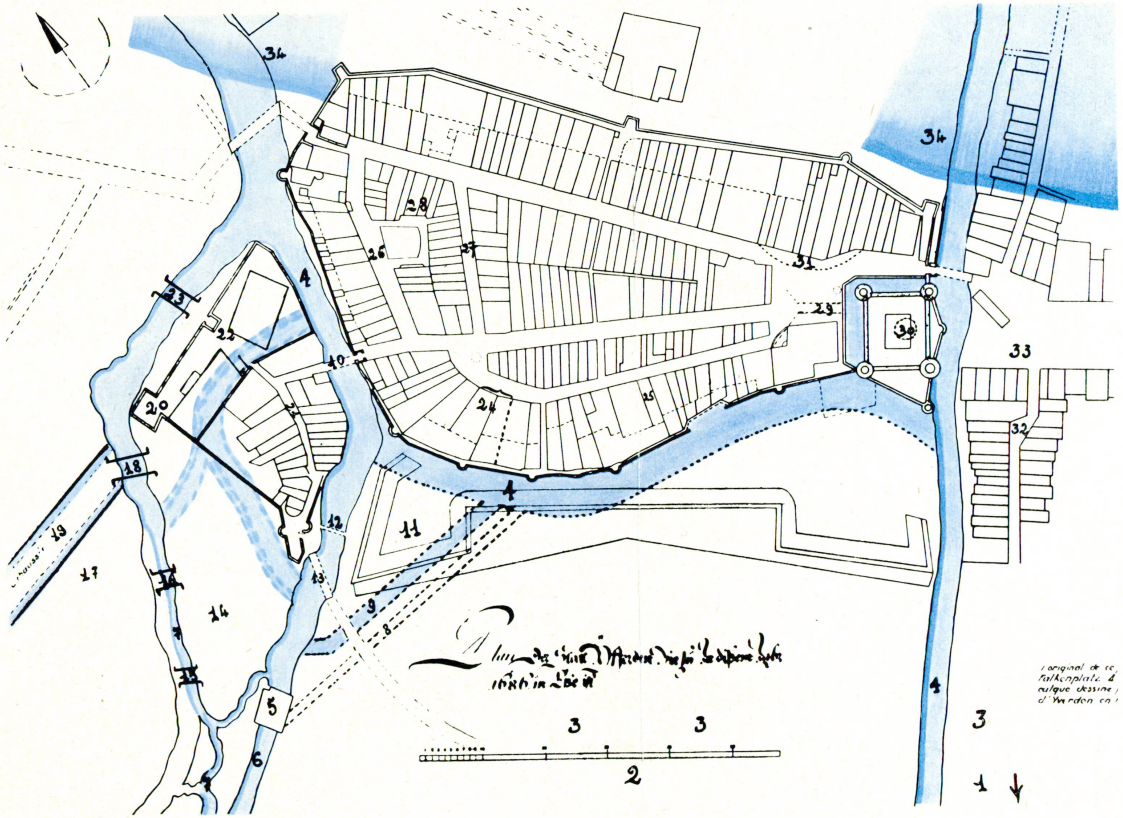

que bien avant 1590, le Buron coulait rière Notre Dame. Il ne peut s'agir que d'une rectification partielle, dont nous ignorons l'emplacement exact.

En mai 1609, on redresse le Buron en plusieurs endroits.

En mai 1612, un nouveau danger d'inondation oblige à renforcer ses rives au moyen d'un gros « publoz ».

En mai 1615, on décide d'élargir le Buron, où c'est nécessaire.

En août 1656, le Buron est à peu près à sec et l'on en profite pour y exploiter du gravier.

Enfin en juin 1657, on redresse encore le cours du Buron « dès la charrière sous les monts jusqu'à la Thoyle ». Les frais totaux s'élèvent à 30 florins ; avec des salaires de 1 ½ florin par jour, cela correspond à 20 journées de travail, donc de nouveau en fait un petit secteur.

On pourrait relever des retouches jusqu'au XVIIIe siècle. Leur nécessité s'explique du fait que les premiers travaux doivent avoir été exécutés de façon assez sommaire ; il s'agissait de créer sans tarder un lit à cette eau inondant champs et prairies ; les siècles suivants ont dû peu à peu rectifier tout ce qui se trouvait être défectueux.

D'ailleurs la rectification du cours sous les côtes de Sermuz ne s'est faite qu'après 1737, et, lorsque en 1856 on conduit le Buron directement au lac, on lui crée un lit nouveau dès ces côtes au lac.

Du XIIIe au XIXe siècle

Entre la situation que nous avons tenté de décrire et celle existant au XIXe siècle, à la veille de la correction des eaux du Jura, il y a toute une évolution que nous traiterons brièvement.

Le bief des Moulins acquiert de plus en plus d'importance. D'une part, on élève son niveau, tant pour faciliter la navigation en aval, que pour augmenter la hauteur de chute aux Moulins. Désormais plus élevé que la Vieille Thièle, il y aura un second Saut, le Saut de la Plaine au point où ces deux bras de rivière se séparent. Ce saut est mentionné dès le début du XVIIe siècle.

Puis pour les besoins de la navigation, on l'élargit, spécialement dès la création du canal d'Entreroches ; cet élargissement s'étend pour le même motif au bras occidental de la Thièle, dès les écluses qui le reliaient à la Thièle des Moulins, en direction

aval ; la partie en amont de ce qui fut le fossé Bruant conservera ses modestes dimensions initiales jusqu'à sa suppression.

La modification du front défensif de la ville, côté marais, entraîne aussi la suppression du bras de la Thièle qui baignait le pied des remparts. On élève devant ces derniers des fortifications de terre à la Vauban et le nouveau et large fossé protecteur passera désormais au sud de ces fortifications ; mais alimenté par le bief des Moulins plus élevé, il coulera désormais de l'ouest vers l'est pour rejoindre la Vieille Thièle. Ce fossé, de moins en moins large, a subsisté jusqu'en 1950 sous le nom de fossé des Jordils.

Enfin la Vieille Thièle, devenue le parent pauvre, reçoit de moins en moins d'eau ; il n'y en a plus assez pour alimenter ses deux bras au lieu dit aux Isles ; celui de droite disparaît. Au XIXe siècle, elle est devenue le très modeste ruisseau des Chaînettes, si peu important, que son affluent le Buron donne son nom à la partie en aval de leur jonction et baigne la façade orientale du château.

Conclusion et rectifications

On admettait en général que la « ville neuve » d'Yverdon avait été fondée entre deux bras de la Thièle, avec ce détail inexplicable, qu'elle ne s'appuyait pas même au bras occidental de la rivière, baptisé cinq siècles trop tôt, Grande Thièle ; il aurait fallu la création successive de deux faubourgs pour qu'elle atteigne enfin cette limite naturelle.

Nous estimons plutôt et espérons l'avoir prouvé, que cette « ville neuve » a été construite dans une boucle naturelle de la rivière ; c'est la création des faubourgs occidentaux, qui a nécessité la création d'un nouveau bras de la Thièle.

L'emplacement, avec ses défenses naturelles, étant donné, il n'y a aucune raison de supposer des enceintes successives du côté sud, comme nous le faisions [1] et les repères que nous croyions

[1] Voir *R.H.V.*, t. 60 (1952), p. 161 sqq. Remarquons simplement qu'un soubassement de 1,5 m d'épaisseur n'est pas forcément celui d'un rempart ; les anciennes maisons d'Yverdon en possèdent de cet ordre de grandeur. Quant aux autres repères : la tour du « Manoir », ancienne tour d'enceinte selon V.-H. Bourgeois, doit être tout simplement la cage d'escalier de la maison construite après 1476 par Louis de Colombier ; le « bellouard » derrière la maison de François Pilichod, une des quatre tours du rempart côté sud. Enfin le rempart vers la brèche de 1659, au lieu d'être un reste d'une ancienne enceinte, aurait été construit pour fermer cette brèche.

avoir trouvés doivent s'expliquer autrement. D'ailleurs, lors de la réfection de la rue Roger de Guimps en 1955, on a croisé les fondations d'une seule enceinte.

Du côté lac, il y a eu deux enceintes successives, l'une du XIIIe siècle, l'autre du début du XVe, car là, le recul du lac les justifie. Mais il faut renoncer à l'hypothèse d'une rue du Lac courbe, symétrique à la rue du Four ; nous n'en avons trouvé aucune trace, ni dans des textes, ni sur le terrain. Il aurait été absurde que le rempart nord ne s'appuie pas dès le début au lac, son fossé naturel.

La rue du Lac formait dès sa création une ligne brisée, parallèle tout d'abord au lac tout proche, puis, par une perpendiculaire, rejoignait la rue du Milieu. Cette perpendiculaire pourrait avoir été à l'origine, avant 1260, la rue du Pré [1], avant que Pierre de Savoie n'ait racheté les droits des Montfaucon sur Yverdon ; ces droits, nous les supposons concrétisés par un établissement dans la région du Vieux Marché. Cette perpendiculaire sera plus tard la rue du Vieux Marché, dont toutes les propriétés, citées dans la grosse de 1403, portent l'indication « dans la rue du Lac » *(in vico lacus)*.

Quant à la tour trouvée en 1943 dans l'enceinte du château actuel et qui forcément doit l'avoir précédé, elle doit être de peu plus ancienne : les tours rondes n'apparaissaient dans nos régions que vers 1250, puis, les proportions de cette tour, le rapport entre le diamètre et l'épaisseur des murs, sont à peu près identiques à ceux des trois tours, donjon excepté, du château de 1260. L'explication la plus vraisemblable, c'est qu'il s'agit d'une première fortification, remplacée très peu après par le château qui subsiste encore ; premier essai, qui n'a peut-être jamais été terminé et, étant donné son insuffisance, aurait, déjà en cours de construction, été remplacé par une fortification beaucoup plus importante.

D'autre part, l'alignement des façades, côté sud, de ce qui est actuellement la place Pestalozzi, a été modifié au moins à deux reprises; dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, lors de la construction des deux maisons de ville, les façades ont été fortement reculées [2]. Mais déjà les halles et l'ancienne maison de

[1] Pour la rue du Pré, voir *R.H.V.*, t. 60 (1952), page 180, note.
[2] Comparez avec le plan ci-joint de 1686.

ville de la fin du XVe siècle se trouvaient plus en retrait que les trois maisons particulières qui les ont précédées. En 1538, le notaire Amé Mandrot [1] décrivait ainsi cette ancienne maison de ville : « ... asçavoir une aultre maison, assise icy près... de la part de derrier construicte de novel, en laquelle se tient le conseil de la dicte ville et communaulté, et de la part devant en cheseaux convertie », ce qui signifie que la maison de ville a été construite dans la partie arrière du terrain et que la partie antérieure « cheseaux », donc non construite, est devenue peu à peu partie de la place publique.

Grâce aux toises de la grosse Chalvin, on peut reconstituer les façades de ces trois maisons, telles qu'elles étaient en 1403, telles qu'elles devaient être vers 1260. La première, à l'est, celle d'Humbert Menfred, mesurait 8 toises (= 17,44 m), ce qui correspond à la façade de l'hôtel de ville actuel, moins les 19 pieds ajoutés lors de sa construction en 1769 ; elle devait donc lui être parallèle et sa façade se trouvait dans le prolongement de celles de la rue du Milieu, côté vent. Les deux maisons suivantes, en tout 12 toises (= 26,16 m) formaient une ligne oblique reliant la première aux maisons de la rue du Four, côté vent, ce qui donnait une disposition identique à celle de l'autre extrémité de la rue du Four, une rue débouchant dans la rue du Milieu peu avant la sortie de la ville.

Si nous avions trouvé un arrangement identique pour la moitié nord de cette sortie, une rue du Lac débouchant aussi dans la rue du Milieu, nous aurions la disposition théorique de trois rues convergeant vers une sortie commune ; et cette sortie commune se serait trouvée à l'emplacement idéal, selon nous, là où le goulot d'entrée de la presqu'île entre Thièle et lac est le plus étroit. Mais l'étude minutieuse des grosses n'a rien révélé de semblable. Tout ce que nous avons trouvé, c'est un alignement légèrement avancé des façades de la Place côté bise, cela sur un plan bernois de la seconde moitié du XVIIe siècle [2] et cet aligne-

---

[1] A.C.V., Continuation de la grosse Pilichod (1525-1538).

[2] Deux plans aux Archives de l'Etat de Berne, datés du début du XVIIIe siècle, sont des copies d'un plan disparu, postérieur à 1659, car il y figure la brèche aux remparts derrière la rue du Four, brèche qui a duré de 1659 à 1700, mais antérieur à 1686, car sur le plan de cette année, cet avancement des façades de la Place côté bise ne figure plus.

ment correspond mieux aux toises de 1403, que l'alignement moderne.

Comme pour la tour ronde, nous croyons nous trouver devant un changement de plan en cours de construction. Le premier projet aurait prévu la porte de la ville dans le goulot de la presqu'île, avec, à environ 35 mètres, la tour ronde comme défense avancée. Cette tour, terminée ou non, étant remplacée par le château à quatre tours, cela entraîne le prolongement et un certain redressement de la rangée de maisons de la Place, côté bise, rangée qui épouse la forme du fossé du château ; cela nécessite aussi la création de la porte de Clendy ou de la Plaine, telle que nous la connaissons. La rangée côté vent était peut-être déjà construite ou bien on a estimé que de ce côté on pouvait conserver le plan primitif.

En résumé, voici comment nous nous représentons les débuts de la « ville neuve » d'Yverdon. Tout d'abord près de l'embouchure de la Thièle, des établissements dépendant du seigneur d'Orbe ; rien ne nous permet d'en évaluer l'importance. A leur usage, un four, celui mentionné en 1403, mais déjà désaffecté à cette époque.

Puis vient la fondation de Pierre de Savoie, avec tout d'abord la rue du Pré comme liaison entre les rues du Lac et du Milieu, puis, dès 1260, le Vieux-Marché.

A l'est, on remarque aussi deux stades, le premier probablement seulement à l'état d'ébauche, le second définitif, aussi dès 1260, avec la construction du château, des deux ponts et des deux portes qui y conduisaient.

GEORGES KASSER.